Commune de Seyssel Haute-Savoie
République Française

ARRÊTÉ DU MAIRE N°119/2024

Le Maire de SEYSSEL (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande en date du 27 mars 2024 de Mme Nelly PERRILLAT CHARLAZ 52 route des Mésanges Curty 74910 Seyssel, pour stationner un camion-toupie au niveau du 52 route des Mésanges Curty, afin de couler une dalle à l'intérieur de la maison conformément à la déclaration préalable de travaux DP07426920X0010, vendredi 29 mars 2024.
Considérant qu'il importe de faciliter l'exécution de ces travaux, d'assurer la sécurité des usagers

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Afin de permettre le bon déroulement des travaux, une heure dans la journée du vendredi 29 mars 2024 la circulation des véhicules sera perturbée au niveau du 52 route des Mésanges Curty.

ARTICLE 2 : Le demandeur s'engage à ne pas entraver la circulation des services de secours qui seraient amenés à intervenir en urgence dans le secteur.

ARTICLE 3 Le demandeur veillera à conserver et à rendre le domaine public en parfait état.

ARTICLE 4 Le présent arrêté sera publié et affiché dans les formes et lieux habituels. Ampliation sera adressée :

- À la gendarmerie de Seyssel,
- Au centre de secours de Seyssel.
- Au centre technique municipal de Seyssel.
- À Mme Nelly PERRILLAT CHARLAZ 52 route des Mésanges Curty 74910 Seyssel

A Seyssel, le 27 mars 2024
Le Maire, Gérard LAMBERT

MAIRIE DE SEYSSEL R.F. (Haute-Savoie)